



Certificat Administratif

Je soussigné Gérard LIOT, Maire de la commune d'Aussac-Vadalle certifie qu'il est nécessaire d'émettre un titre de 3 300 € pour compenser les dégâts causés par M. et Mme NAVARLAS au titre de la location du logement communal situé au 52 rue de la République et à déduire de la caution des locataires.

Considérant qu'il n'a pas été fait d'état des lieux du fait du départ soudain des locataires et qu'il a été constaté par le Maire, son adjointe et l'agent technique le 01 août 2022 (voir PJ) de nombreuses dégradations dans le logement qui ont nécessité une remise en état facturée 3 300 € par l'EURL Gaylor Brunet.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à AUSSAC-VADALLE,
Le 24 novembre 2022



Le Maire,

Gérard LIOT